

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 juin 2025 à 19h00

L'an deux mil Vingt-cinq, le 17 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

Date convocation :
10 juin 2025

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents :

Date de la séance :
17 juin 2025

Présents :

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE
MARNE ET GONDOIRE**

Mme CHEVALLIER Sylvia, M.
COLAISSEAU Olivier, Mme CROISIER
Rébecca (suppléante de M. COMPARET
Philippe), M. DJIGO Alioune, Mme DUPRE
Isabelle, M. ELOUNDOU Zavier, M.
KOLOPP Alain, Mme LEFORT Martine,
Mme PETITOT Michèle, M. JAHIER Patrick,
M. TAUPIN-GARDIN Patrick, M.
PUCCINELLI Ludovic (suppléant de Mme
TORTRAT Nathalie), M. TOINON Vérant
(suppléant de M. SIMON Laurent)

**Les membres en exercice
sont : 36**

Quorum : 19

Membres présents : 21

Membres représentés : 4

(Pouvoirs)

Total votants : 25

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents :

M. ARNAUD Serge, M. CHARPENTIER
David, M. CHEVALIER Luc, M. FOURNIER
Dominique, M. GARROUSTE Michel, M.
MARSAUD Cyril, M. POUPART Antoine,
Mme RESTA Simonetta

Excusés

M. AUVRELE Patrick, Mme BONNOT
Valérie, Mme BOUARABA Saïda, Mme
CAPDEVILA Aurore, M. CHEVALIER
Daniel, M. COMPARET Philippe, M.
GAILLARD Julien, Mme GBIORCZYK Anne,
M. JOUDRAIN Patrick, M. PITARI
Francesco, M. POTTIER Jacques, M.
SALVAGGIO Tony, Mme TORTRAT
Nathalie, Mme GENDRE Geneviève, M.
MASSON Alain, Mme PERIGAULT Isabelle,
M. DA SILVA Manuel

Pouvoirs :

- Pouvoir de M. Jacques POTTIER à M. Patrick TAUPIN-GARDIN
- Pouvoir de M. Francesco PITARI à M. David CHARPENTIER
- Pouvoir de M. Julien GAILLARD à M. Cyril MARSAUD
- Pouvoir de Mme Geneviève GENDRE à M. Olivier COLAISSEAU

ORDRE DU JOUR

| | | |
|------|---|---|
| 1. | Administration Générale | 2 |
| 1.1. | Approbation du compte rendu du Comité syndical du 8 avril 2025 | 2 |
| 1.2. | Désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire au sein du Syndicat intercommunal d'Études des mobilités urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée | 2 |
| 2. | Finances et Ressources humaines | 2 |
| 2.1. | Autorisation de sortir de l'actif du SIEMU les biens amortis..... | 2 |
| 2.2. | Autorisation donnée au Président du SIEMU de signer deux conventions d'adhésion aux services communs Ressources humaines et Finances de la CAMG | 3 |
| 3. | Plan Local des Mobilités/Démarche InTerLUD+ | 4 |
| 3.1. | Inscription de la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans la charte intercommunale de logistique urbaine durable au CRTE de Marne et Gondoire..... | 4 |
| 4. | Points d'information..... | 4 |
| 4.1. | Principes retenus à ce jour pour la mise en place de la participation financière obligatoire du SIEMU à la complémentaire « Santé » de ses agents (mise en application du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022)..... | 4 |
| 4.2. | Point d'avancement sur la démarche InTerLUD+..... | 5 |
| 4.3. | Contenu et calendrier de mise en œuvre des prochains développements d'offre portant sur les lignes régulières et le service de Bus de Soirée | 5 |
| 4.4. | Informations recueillies sur la procédure de désignation du futur exploitant du réseau de bus de Marne-la-Vallée, la définition des futures dessertes et la mise au point de la prochaine convention partenariale | 7 |
| 5. | Questions diverses | 8 |

(La séance est ouverte à 19 heures 07, sous la présidence d'Olivier COLAISSEAU.)

Le président procède à l'appel et annonce les pouvoirs.

Le quorum est atteint.

M. Dominique FOURNIER est désigné Secrétaire de séance.

1. Administration Générale

1.1.Approbation du compte rendu du Comité syndical du 8 avril 2025

Délibération n° 1 : Approbation du compte rendu du Comité syndical du 8 avril 2025

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

1.2.Désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire au sein du Syndicat intercommunal d'Études des mobilités urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée

Délibération n° 2 : Désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire au sein du Syndicat intercommunal d'Études des mobilités urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée

LE PRÉSIDENT indique qu'il s'agit par cette délibération de désigner au sein du Syndicat une nouvelle représentante suppléante de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, Mme Sabine PICARD, en remplacement de M. Mickaël CHAPOTELLE démissionnaire.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

2. Finances et Ressources humaines

2.1.Autorisation de sortir de l'actif du SIEMU les biens amortis

Délibération n° 3 : Autorisation de sortir de l'actif du SIEMU les biens amortis

LE PRÉSIDENT indique qu'il s'agit par cette délibération de sortir du patrimoine amortissable du Syndicat des ordinateurs amortis.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

(Arrivée de M. MARSAUD à 19 heures 12.)

2.2. Autorisation donnée au Président du SIEMU de signer deux conventions d'adhésion aux services communs Ressources humaines et Finances de la CAMG

Délibération n° 4 : Autorisation donnée au Président du SIEMU de signer deux conventions d'adhésion aux services communs Ressources humaines et Finances de la CAMG

LE PRÉSIDENT rappelle que les agglomérations membres du Syndicat sont parties sur un principe de dissolution. Dans ce contexte, il n'est pas envisageable de procéder au recrutement de nouveaux agents. Il s'agit néanmoins de conserver les missions d'expertise du Syndicat pour aller au bout des études engagées et être en mesure d'épauler les agglomérations et les communes dans leurs besoins de dialogue avec IdFM. Il indique que le SIEMU va très vite se retrouver sans responsable du pôle administratif puisque, Julien SERGENT, qu'il remercie, quittera très prochainement le Syndicat. S'ajoute à cela le départ de Franck CHAUVIN, Directeur général des Services, dont c'est le dernier Conseil syndical et qu'il remercie également.

(Applaudissements)

LE PRÉSIDENT indique qu'il a été proposé en Bureau de signer deux conventions avec Marne et Gondoire, l'une portant sur les mission « Finances et comptabilité », l'autre sur la gestion des Ressources Humaines, permettant au SIEMU de s'appuyer sur les ressources métier de l'agglomération. Il explique qu'il s'agit d'un dispositif dont les communes membres de Marne et Gondoire profitent déjà, qui a l'habitude de répondre à ce genre de besoins. Une fois les conventions signées, les agents de Marne et Gondoire aideront le Syndicat à préparer les documents budgétaires, les fiches de paie et autres tâches administratives, ce qui lui permettra de travailler sereinement.

(Arrivée de Mme DUPRÉ à 19 heures 17.)

(Il est procédé au vote.)

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT remercie le Comité syndical. Il observe que le SIEMU continuera de disposer d'interlocuteurs experts face à IdFM, pour formuler des demandes ayant du sens.

M. JAHIER souligne que c'est un point important, ne serait-ce que concernant le Plan Local des Mobilités qui a été mis en place avec toute l'expertise du SIEMU et qui est pris en exemple au sein de la région.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'une fois ces conventions passées, le SIEMU sera complètement concentré, recentré sur ses missions cœur de métier.

3. Plan Local des Mobilités/Démarche InTerLUD+

3.1. Inscription de la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans la charte intercommunale de logistique urbaine durable au CRTE de Marne et Gondoire

Délibération n° 5 : Inscription de la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans la charte intercommunale de logistique urbaine durable au CRTE de Marne et Gondoire

LE PRÉSIDENT rappelle que le CRTE est un document-cadre qui a évolué depuis qu'il a été mis en place par l'État. Au départ, sorte de guichet unique à travers lequel toutes les communes, les syndicats et autres devaient passer pour faire leurs demandes de subvention à l'État, il est devenu plutôt un catalogue territoire par territoire de l'ensemble des demandes formulées, des demandes de subvention effectuées par les acteurs locaux.

Il explique que la présente délibération porte sur le CRTE de Marne et Gondoire qui est régulièrement mis à jour et qu'il n'a pas particulièrement été demandé par Val d'Europe Agglomération que des actions liées à la mobilité y soient inscrites. Marne et Gondoire a eu une démarche proactive et a demandé au Syndicat s'il souhaitait inscrire des actions liées au développement durable et la transition énergétique au CRTE.

Le Président indique que l'objectif de la délibération est d'inscrire, dans le contrat pour la réussite de la transition écologique, la nouvelle forme de contractualisation de l'État, de Marne et Gondoire, les actions portées par le SIEMU dans le cadre de la Charte Intercommunale de Logistique Urbaine Durable sous forme de « fiche-projet ».

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

4. Points d'information

4.1. Principes retenus à ce jour pour la mise en place de la participation financière obligatoire du SIEMU à la complémentaire « Santé » de ses agents (mise en application du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022)

LE PRÉSIDENT rappelle que la loi oblige les employeurs publics à participer à la complémentaire santé de leurs agents, les mutuelles devant être labellisées pour être compatibles avec les besoins des agents de la Fonction publique. Il indique qu'il a été décidé en Bureau que le SIEMU abonderait à ces contrats de complémentaire santé à hauteur de 50 % de la cotisation, dans la limite de 30 euros mensuels par cotisation.

M. CHAUVIN ajoute qu'une délibération devra être prise par l'Assemblée délibérante lorsque le CST du Centre gestion aura rendu son avis. Il précise que cet avis est consultatif, mais qu'il a été jugé préférable de se prévaloir d'un avis favorable avant la présentation au Comité syndical de la rentrée du dispositif qui serait mis en place au 1^{er} janvier 2026, si les élus en sont d'accord.

4.2. Point d'avancement sur la démarche InTerLUD+

Mme MAUVIGNIER rappelle que le SIEMU s'est engagé dans l'élaboration d'une Charte Intercommunale de Logistique Urbaine Durable dans le cadre du dispositif national InTerLUD. Elle ajoute que le Comité de lancement du 4 février 2025 a réuni l'ensemble des acteurs publics locaux, collectivités intéressées par la démarche, ainsi qu'un certain nombre d'acteurs économiques, notamment des représentants de fédérations professionnelles de la logistique urbaine. La méthodologie d'étude et le calendrier envisagé ont été présentés à cette occasion.

Un diagnostic a été lancé à la suite de cette présentation et les conclusions ont été présentées lors d'un Comité des Partenaires le 6 mai 2025, puis lors d'un Comité de pilotage le 16 mai, avec pour objectif de valider les enjeux identifiés et de commencer à les prioriser pour définir les futurs grands axes de la charte.

Mme MAUVIGNIER indique qu'il a été proposé de retenir quatre thématiques. La liste des enjeux a été communiquée aux élus du Comité de pilotage pour un retour mi-juin. Le SIEMU pourra ensuite définir des groupes de travail thématiques lors de l'atelier prévu le 7 juillet 2025. Un second atelier thématique sera programmé en septembre, où seront précisément choisies les actions à inscrire dans la charte.

LE PRÉSIDENT indique que la démarche prend forme petit à petit et pense qu'elle aboutira sur un travail qualitatif, utile pour la définition de ce qui reste à aménager sur le territoire.

4.3. Contenu et calendrier de mise en œuvre des prochains développements d'offre portant sur les lignes régulières et le service de Bus de Soirée

M. CHAUVIN rappelle que ce sujet a fait l'objet d'un certain nombre de points d'avancement depuis quelques mois sur les projets qui touchent les lignes régulières et le service de Bus de Soirée.

Il était important du côté de Val d'Europe Agglomération d'améliorer la desserte des nouveaux quartiers ou des parcs d'activités du secteur de Serris et de Bailly Romainvilliers en particulier. Cette demande avait été formulée et priorisée dès le début de la DSP, suivie d'une demande très forte des communes d'Esbly, de Coupvray et des communes alentour, visant à rétablir une liaison entre ce secteur et la gare du Val d'Europe en bus, sans passer par le RER.

Au travers d'une démarche coconstruite avec l'ensemble des partenaires, le Syndicat a abouti à la mise en place d'une nouvelle ligne 2235 qui desservira plus finement le parc d'entreprises du Prieuré. L'itinéraire actuel de cette ligne via Magny-le-Hongre sera repris

par la ligne 59, ce qui permettra aux utilisateurs actuels de la ligne 2235 de ne pas perdre en desserte, voire d'y gagner en termes de fréquence et d'amplitude.

La ligne 2231 viendra quant à elle irriguer le parc d'activités du Couternois qui se développe et avait besoin d'une desserte plus consistante et plus étendue.

La ligne 2261 évoluera également, elle ne fera plus son terminus en gare de Chessy-Nord, mais sera prolongée jusqu'à la gare du Val d'Europe, avec un passage par la gare de Chessy-Sud et le quartier du Pré de Claye.

Ces évolutions seront mises en place à compter du 18 août 2025, concomitamment à la reprise du plein trafic sur le réseau.

M. CHAUVIN ajoute qu'il y aura à cette même date une évolution du service de Bus de Soirée, notamment avec la suppression de la desserte expérimentale de Favières faute de fréquentation. Le service sera donc recentré sur les trois communes qui restent desservies depuis la gare du Val d'Europe : Villeneuve-Saint-Denis, Villeneuve le Comte et Jossigny. M. CHAUVIN explique que la diminution du périmètre couvert par le véhicule permettra un départ toutes les 30 minutes au lieu de 45 minutes à compter du 18 août 2025. Le dernier départ sera repoussé de 23 heures 15 à 23 heures 30.

Une deuxième évolution importante portera sur l'extension de l'amplitude horaire du Bus de Soirée au départ de la gare de Chessy Marne-la-Vallée. En effet, à compter du 18 août 2025, la dernière course partira à minuit, ce qui permettra de couvrir plus de courses de RER A et d'offrir une solution à des voyageurs de soirée qui ne pouvaient pas circuler au-delà de 23 heures.

M. CHAUVIN précise qu'une campagne de communication est en cours de préparation. Il ajoute que le SIEMU continue de suivre attentivement l'évolution du service de Bus de Soirée, notamment la fréquentation du secteur Nord-Marne où le service au départ de la gare de Lagny-Thorigny-Pomponne est très utilisé. Cette fréquentation pose un certain nombre de difficultés, le service étant victime de son succès, le nombre de courses qui ne tiennent pas dans les 30 minutes a tendance à augmenter. Le Syndicat étudie donc avec Transdev Marne-la-Vallée et Île-de-France Mobilités des solutions pour maintenir une qualité de service satisfaisante et la fiabilité du service. Cette étude se portera dans un second temps sur le service depuis Bussy-Saint-Georges.

M. ELOUNDOU demande si la demande de Bussy-Saint-Georges vis-à-vis d'une amélioration de la liaison entre le village de Bussy-Saint-Georges et les quartiers plus récents a bien été prise en compte.

LE PRÉSIDENT répond qu'elle fait partie des demandes qui seront discutées avec IdFM dans le cadre de la prochaine DSP et de l'évolution du réseaux de bus du SIEMU.

Il explique qu'il convient d'attendre la désignation de l'exploitant et la présentation de la DSP, qui devra ensuite être analysée et interrogée. Le Syndicat pourra tout de suite après commencer à travailler sur son évolution, son adaptation. Il rappelle que le territoire ne sautera pas dans l'inconnu au 1^{er} janvier 2026 avec un nouveau réseau, que

c'est au 1^{er} janvier 2027 que le nouveau réseau défini par la nouvelle DSP entrera en vigueur.

4.4. Informations recueillies sur la procédure de désignation du futur exploitant du réseau de bus de Marne-la-Vallée, la définition des futures dessertes et la mise au point de la prochaine convention partenariale

LE PRÉSIDENT rappelle que la DSP est avant tout un document établi entre IdFM et les transporteurs et que le Syndicat n'intervient que pour formuler des demandes et venir en appui pour que les demandes soient comprises. C'est une fois que le transporteur exploitant sera désigné et que la DSP sera conclue entre Ile-de-France Mobilités et l'exploitant désigné que les partenaires locaux pourront intervenir pour l'ajuster à la marge.

M. GARROUSTE demande sous quelle forme la DSP sera présentée.

M. CHAUVIN répond qu'il est prévu que l'exploitant soit désigné le 10 juillet 2025 par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités et que l'été soit ensuite mis à profit pour préparer une présentation des grandes lignes de la DSP dans ses aspects contractuels, mais aussi dans son aspect offre, y compris avec les grandes lignes du réseau cible. Il observe cependant que travailler sur un réseau cible immédiatement n'avait pas tellement de sens au regard du renouvellement des exécutifs locaux qui aura lieu au printemps 2026.

M. CHAUVIN ajoute que les grandes lignes seront présentées à la rentrée 2025, puis les éléments présentés seront examinés, complétés des demandes non formulées au moment des contributions formulées par le SIEMU au printemps 2024 pour intégration au dossier de consultation d'entreprises. Cette analyse et ces compléments serviront de base d'échange et de dialogue avec Île-de-France Mobilités sur le contenu du réseau cible.

Puisque la négociation semble possible, **Mme RESTA** rappelle la volonté de la ville de Magny-le-Hongre de voir le bus 2234 aller jusqu'au lycée, c'est-à-dire jusqu'à la gare de Val d'Europe. Elle demande s'il sera possible de bénéficier de cette flexibilité pour remettre en avant l'idée et répondre à une exigence qui a été exprimée à plusieurs reprises.

LE PRÉSIDENT estime que la demande entre exactement dans ce cadre. Il explique qu'une fois la DSP lancée, les demandes nouvelles seraient difficiles à satisfaire parce qu'il y aurait des contraintes économiques ou techniques. En revanche, la période actuelle permettra de faire l'inventaire des demandes déjà formulées, qui pour des raisons financières ou techniques n'ont pas pu être satisfaites, et de les inscrire dans le programme de discussion avec l'organisateur du transport, pour que le futur réseau corresponde au mieux aux attentes.

M. GARROUSTE observe qu'il s'agira d'un travail de bénédictin, car la nouvelle DSP ne partira pas d'un terrain vierge et il faudra la comparer à l'ancienne pour voir si les modifications vont dans un sens qui convient aux décideurs du terrain ou pas. Il estime qu'il y aura donc des points de blocage où le territoire se retrouvera face à des surprises, bonnes ou mauvaises.

LE PRÉSIDENT précise que le DCE a été rédigé par IdFM sur la base du rapport produit par le SIEMU sur les informations fournies par les EPCI membres, notamment l'évolution des bassins de vie. Le futur transporteur ne partira donc effectivement pas d'une feuille blanche. Concernant l'évolution des bassins de vie, le Président indique n'avoir aucun doute que ce soit intégré dans le DCE, ne serait-ce que parce que le SIEMU a fait cette partie du travail.

M. JAHIER observe que tout cela est bien intégré sur le territoire du SIEMU, ce qui n'est pas forcément le cas sur d'autres territoires de Seine-et-Marne où il est parfois plus compliqué de recueillir la projection et la prospective des élus sur le terrain.

LE PRÉSIDENT estime qu'il peut y avoir de bonnes surprises dans ce qui leur sera présenté à la rentrée et ne doute pas que l'évolution programmée du territoire ait été prise en compte dans le DCE. Il conviendra ensuite d'affiner dans le détail si la réponse apportée n'est pas adaptée, mais il sera possible d'en discuter.

M. CHAUVIN estime que la négociation aura intérêt à se faire à l'appui d'un bilan de la DSP 2021-2025. Il faudra donc cadencer les temps de présentation d'un bilan DSP et de présentation de la future DSP pour que le territoire soit en mesure de négocier, d'échanger avec Île-de-France Mobilités sur des bases partagées. Il indique que cette proposition sera formulée lors du prochain point mensuel avec Île-de-France Mobilités, pour essayer de préparer le plus largement, le plus précisément possible pour alimenter les réflexions.

Il souligne qu'interviendra également ensuite le sujet de la convention partenariale.

LE PRÉSIDENT mentionne un autre élément qui avait également été évoqué lors de la réunion avec IdFM : l'accès aux données. Le bilan de la DSP intéresse le SIEMU au premier chef parce que c'est ce qui lui permettra de comprendre ce qui lui est présenté dans la nouvelle DSP. Il lui semble très important d'avoir accès aux données les plus complètes et les plus fines afin d'être en mesure de mieux comprendre les enjeux de transport du point de vue de l'opérateur et de formuler des demandes sensées auprès d'IdFM.

5. Questions diverses

M. POUPART demande si le Syndicat a eu un retour concernant le courrier adressé à Île-de-France Mobilités, au moins un accusé de réception, pour les liaisons grandes vitesses Roissy- Chessy-Massy.

M. CHAUVIN répond que rien n'a été reçu.

M. JAHIER propose de porter lui-même le courrier.

LE PRÉSIDENT remercie les membres du Comité syndical de leur présence.

(La séance est levée à 19 heures 54.)

Le secrétaire de séance
M. Dominique FOURNIER



Le Président du SIEMU
M. Olivier COLAISSEAU

